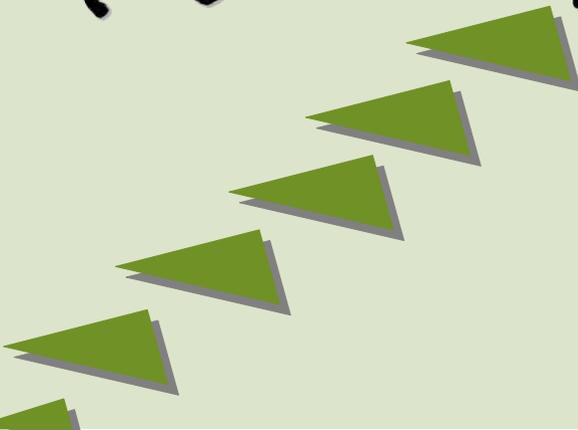




SERVICE ÉDUCATION



LE SERVICE ÉDUCATION C'EST QUOI ?

FAMILLES

ÉCOLES

Objectifs

Accueillir et renseigner
les familles

Assurer la scolarisation
des enfants de 3 à 11 ans

Veiller au maintien de
l'équilibre des effectifs dans
les écoles

Services proposés

- 1 L'école primaire
- 2 Inscriptions scolaire
- 3 Demandes de dérogation

Présentation

Le service éducation veille au bon fonctionnement de l'ensemble des écoles primaires publiques de la ville et propose plusieurs services périscolaires : restauration scolaire, accueils matin et soir, aide au devoir, transport scolaire...

C'est un service d'accueil et d'écoute des parents pour toutes les questions concernant les écoles mais ne touchant pas à la pédagogie.

Tarifs

L'école publique est gratuite



L'ÉCOLE PRIMAIRE

1

3 – 11 ans

« L'instruction est obligatoire dès 3 ans. L'école primaire (maternelle + élémentaire) est gratuite et laïque. Elle assure l'enseignement de tous les enfants entre 3 et 11 ans »

Comment ça marche ?



Rôles de l'Éducation nationale :

Admission des élèves enregistrés en mairie

Enseignement / Pédagogie

Relationnel parents / école

Personnel :

Professeurs des écoles (dont 1 directeur) / AESH (Accompagnement des Élèves en Situation de Handicap) / AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire)



Rôles de la Mairie :

Inscriptions à l'école

Dépenses de fonctionnement (propriétaire des locaux)

Cantine / Périscolaire / Accueil de loisirs et transports scolaires

Personnel :

ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) / agents d'entretien

Maternelle

TPS
PS
MS
GS

École
PRIMAIRE

CP
CE1
CE2
CM1
CM2

Élémentaire

Semaine de 4 jours

7h15



Accueil
matin



8h30



Temps scolaire



11h45



Restauration



13h30



Temps scolaire



16h30



Accueil
soir



Contacts :

Service EJE
02 96 71 31 54
eje@ville-tregueux.fr



Horaires d'ouvertures :

Du lundi au vendredi :
9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h



Localisation :

Mairie
1 rue de la République
22 950 TRÉGUEUX

3 - 11 ans

« Les inscriptions à l'école publique se font à la mairie du lieu de résidence, pour permettre l'admission de l'enfant dans une école »

Comment ça marche ?

- » La famille prend rendez-vous en mairie pour procéder à l'inscription. Elle se munit alors du dossier d'inscription complété (disponible sur le site internet de la ville ou en version papier en mairie) et des pièces justificatives demandées
- » Une fois l'inscription validée, la mairie informe la famille de l'école d'affectation. Elle peut alors prendre rendez-vous avec la directrice pour effectuer l'admission

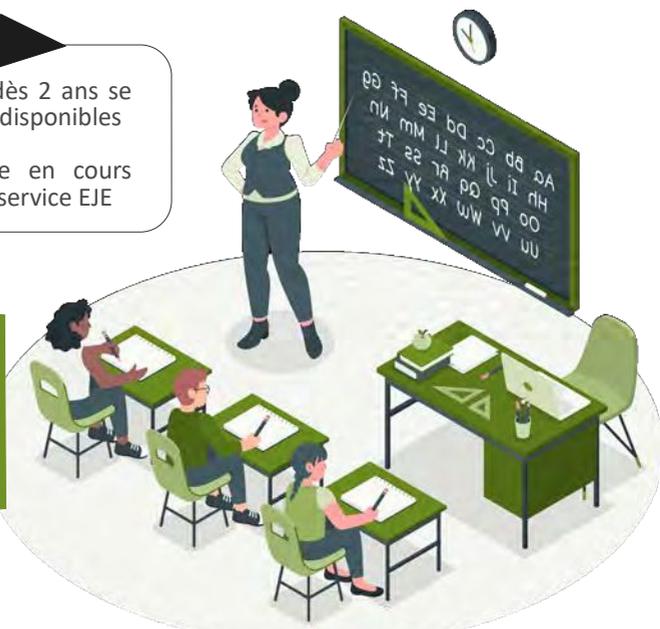
Caractéristiques

L'admission en maternelle dès 2 ans se fait dans la limite des places disponibles

Tout changement d'adresse en cours d'année doit être signalé au service EJE

1^{ère} entrée en maternelle :

Les inscriptions ont lieu du 1^{er} février au 31 mars, sur rendez-vous en mairie



Contacts :

Service EJE
02 96 71 31 54
eje@ville-tregueux.fr



Horaires d'ouvertures :

Du lundi au vendredi :
9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h



Localisation :

Mairie
1 rue de la République
22 950 TRÉGUEUX



DÉROGATIONS SCOLAIRE

3

3 - 11 ans

« La dérogation scolaire permet à un enfant d'intégrer une autre école que celle indiquée par la carte scolaire (secteur géographique) »

Comment ça marche ?

- » Pour inscrire son enfant dans un autre établissement ou dans une autre ville, il est nécessaire d'effectuer une demande de dérogation
- » Un dossier de demande est à retirer dans la mairie de la commune de résidence
- » L'acceptation de la demande de dérogation est soumise à plusieurs conditions :
 - Place disponible dans l'établissement souhaité
 - Acceptation de la commune de résidence

Les demandes de dérogation sont étudiées en commission des effectifs.

Caractéristiques

Plusieurs motifs de demande de dérogation :

- » **Poursuite de la scolarité** : malgré un déménagement, l'enfant est autorisé à rester dans l'école fréquentée auparavant
- » **Rapprochement de fratrie** : pour scolariser un enfant dans la même école que celle de son frère ou de sa sœur aîné(e)
- » **Classes spécifiques** : école DIWAN, classe ULIS...
- » **Autre** : motif familial, professionnel...



Contacts :

Service EJE
02 96 71 31 54
eje@ville-tregueux.fr



Horaires d'ouvertures :

Du lundi au vendredi :
9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h



Localisation :

Mairie
1 rue de la République
22 950 TRÉGUEUX

